



Note conceptuelle pour un événement parallèle virtuel de haut niveau sur : Assurer l'égalité des sexes dans les lois sur la nationalité à l'Assemblée générale des Nations unies en 2020

1. Contexte

Au cours de la 75^e session de l'Assemblée Générale des Nations unies (AGNU 75), les États membres de l'ONU célébreront le 25^e anniversaire de la quatrième conférence mondiale sur les femmes (Pékin + 25) et discuteront des progrès réalisés pour garantir l'égalité des sexes et les droits des femmes. Les gouvernements présenteront également des actions et des engagements concrets pour accélérer la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles d'ici 2030.

Malgré des réformes importantes visant à mettre fin à la discrimination légale à l'égard des femmes, aujourd'hui, environ 50 pays sont toujours dotés de lois sur la nationalité qui établissent une discrimination fondée sur le sexe. 25 pays ont des lois sur la nationalité qui privent les femmes du droit de conférer la nationalité à leurs enfants sur un pied d'égalité avec les hommes.

Les lois sur la nationalité constituent le fondement de la relation des individus avec l'État et conditionnent l'accès à toute une série de droits humains fondamentaux. Au fond, les lois sur la nationalité qui établissent une discrimination fondée sur le sexe sont en contradiction avec le principe de l'égalité de tous les citoyens et reflètent la position de l'État selon laquelle les droits et devoirs des citoyens sont fondés non pas sur le statut de citoyen, mais sur le sexe de la personne.

La discrimination fondée sur le sexe dans les lois sur la nationalité a de graves conséquences sur tous les aspects de la vie familiale et constitue une cause majeure d'apatridie. Privés de leur nationalité, les enfants et les conjoints étrangers sont souvent soumis à toute une série de restrictions relatives à leurs possibilités d'emploi et d'éducation, à leur capacité de voyager, d'ouvrir des comptes bancaires, de posséder des biens ou d'en hériter, et à leur pleine participation à la société en général. L'incapacité des femmes à conférer la citoyenneté sur un pied d'égalité avec les hommes peut soumettre les familles à d'énormes pressions financières, psychologiques et physiques, ce qui peut entraîner une pauvreté intergénérationnelle. La réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) est fortement entravée partout où cette forme de discrimination juridique persiste. Les lois discriminatoires en matière de nationalité peuvent compromettre l'unité familiale et, dans certains cas, accroître les risques de violence familiale. Les femmes et les filles apatrides sont plus exposées au risque de traite, tandis que les filles sont également plus exposées au risque de mariage des enfants, mariage précoce et mariage forcé. Dans le cadre des déplacements de population, où les pères sont souvent séparés de leur famille, les lois discriminatoires en matière de nationalité peuvent avoir un impact sur un nombre important de personnes. Les déplacements de population étant les plus importants depuis la Seconde Guerre mondiale, les déplacements et les migrations actuels en provenance de pays où les lois sur la nationalité sont discriminatoires à l'égard des femmes menacent de créer une nouvelle génération d'enfants apatrides.



Alors que le monde est confronté à la pandémie de la COVID-19, la [discrimination fondée sur le sexe dans les lois sur la nationalité intensifie les difficultés des familles touchées](#). Avec la fermeture généralisée des frontières à tous sauf aux citoyens, de nombreuses familles touchées par les lois discriminatoires en matière de nationalité sont confrontées à la séparation familiale ou à l'impossibilité de retourner dans leur patrie. Dans de nombreux pays, les enfants et les conjoints étrangers des femmes se voient refuser l'accès aux prestations d'aide économique en cas de pandémie.

Ce type de lois était autrefois la norme dans le monde entier, mais des avancées majeures ont été réalisées pour garantir l'égalité des droits entre les hommes et les femmes en matière de nationalité. Au cours des quinze dernières années, dix-neuf États ont réformé leurs lois sur la nationalité afin de promouvoir l'égalité des sexes. La dynamique de réforme se renforce également au niveau régional, comme en témoignent l'adoption de déclarations régionales prônant l'éradication de la discrimination fondée sur le sexe dans les lois sur la nationalité, notamment la Déclaration arabe relative à l'appartenance et l'identité juridique (2018), la Déclaration d'Abidjan des ministres des États membres de la CEDEAO sur l'éradication de l'apatridie en Afrique de l'Ouest (2015) et un protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur le droit à la nationalité, actuellement examinés par l'Union africaine. Au niveau international : ONU Femmes a lancé en 2018 l'initiative pour l'égalité devant la loi, qui fait de la réforme des lois discriminatoires en matière de nationalité l'un des cinq domaines clés de la réforme juridique ; en octobre 2019, le HCR a franchi la première moitié de sa campagne décennale #Ibelong pour mettre fin à l'apatridie, dont l'objectif 3 est de mettre fin à la discrimination fondée sur le sexe dans les lois sur la nationalité ; l'UNICEF soutient les efforts visant à instaurer l'égalité des droits entre les sexes en matière de nationalité, par l'intermédiaire de la Coalition pour le droit de chaque enfant à une nationalité, dirigée par l'UNICEF et le HCR ; et en juin 2016, [107 États membres ont co-sponsorisé](#) la résolution du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU sur « [Le Droit à une Nationalité : égalité des droits des femmes en matière de nationalité en droit et en pratique](#). »

Avec cette toile de fond, la Campagne mondiale pour l'égalité des droits en matière de nationalité organise un événement parallèle virtuel de haut niveau lors de la 75e Assemblée générale des Nations unies, « Assurer l'égalité des sexes dans les lois sur la nationalité », en partenariat avec les gouvernements d'Australie, d'Eswatini et du Togo, le Commonwealth, ONU Femmes, Programme des Nations Unies pour le développement et le HCR. Au cours de cet événement, les panélistes discuteront des enseignements tirés des processus de réforme et pourront souligner les avantages importants que l'égalité des sexes en matière de droits à la nationalité confère aux citoyens, à leurs familles et à la société dans son ensemble. L'événement mettra également l'accent sur la réforme des lois discriminatoires en matière de nationalité en tant qu'élément essentiel au maintien de l'égalité des sexes, à l'élimination de l'apatridie et à la réalisation du développement durable.



2. Date, Heure et Lieu

23 Septembre, 9:00-10.30 AM EDT/ 13:00-14:30 GMT. La réunion aura lieu en visioconférence, via Zoom. Enregistrement : http://bit.ly/equal_nationality

3. Projet de programme

9:00 AM	Accueil par le modérateur Catherine Harrington, la Campagne mondiale pour l'égalité des droits en matière de nationalité
9:10 AM	Discours d'ouverture au nom d'ONU Femmes, du HCR et du PNUD Phumzile Mlambo Ngcuka, Directrice exécutive, ONU Femmes
9:10 AM	Panelists <ul style="list-style-type: none"> • Neha Gurung, Activiste de la nationalité et de l'égalité des sexes • Hon. Pholile Shakantu, Ministre de la justice et des affaires constitutionnelles, Eswatini • Hon. Kokouvi Pius Agbetomey, Ministre de la justice et des relations avec les institutions de la république, Togo • Rt. Hon. Patricia Scotland QC, Secrétaire général du Commonwealth
9:40 AM	Respondents and Questions and Answers with Audience: <ul style="list-style-type: none"> • Ambassadeur et Représentant permanent adjoint de l'Australie auprès de l'ONU, Julia Feeney • Le modérateur invitera les questions du public
10:25 AM	Commentaires de clôture